



CGT Educ'Action Nantes

UNION REGIONALE DES SYNDICATS DE L'EDUCATION NATIONALE
Maison des syndicats, place de la gare de l'état, 44276 NANTES
✉ cgteduc-nantes@orange.fr

Nantes, le 06 juin 2017

À Mme la cheffe de la DIPATE 4

4 rue de la Houssinière, BP 72616
44326 NANTES Cedex 03

Objet : Questions pour la CCP des non-titulaires ATSS du 29 juin 2017

Madame la cheffe de service,

Dans le cadre de la Commission Consultative Paritaire des non titulaires ATSS, je vous remercie de m'apporter les éléments suivants :

- Le tableau récapitulatif des agents non titulaires au 29 juin 2017 par fonction, par département, par type de contrat (vacataire, CDD, CDI) et quotité de service ; sous format Excel.
- Une évolution décennale du nombre de contractuel.les et de vacataires en ETP et en personne physique.
- Le nombre de candidat.es reconnu.es éligibles au concours interne et réservé catégorie C et B pour la session 2017.
- Une projection du nombre de contractuel.les pouvant être éligibles au concours réservé de l'année prochaine compte tenu de la modification de la loi Sauvadet (date de référence au 31 mars 2013 au lieu du 31 mars 2011).
- Quels moyens allez-vous mettre en place pour communiquer les nouvelles grilles de rémunération aux personnels contractuels actuels et néo-recrutés: courrier individuel, affichage intranet... ?
- Il était prévu lors de la dernière CCP que vous informeriez par courrier les personnels de la politique de remplacement des personnes dans l'académie qu'en est-il ?
- Que vont devenir les personnels contractuels du service qui géraient le traitement de l'ARE suite au transfert à Pôle emploi ?
- Quelle communication avez-vous prévu à destination des contractuel.les non-titulaires suite au transfert des allocations chômage vers Pôle Emploi ?

Veuillez agréer, madame la cheffe de service, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour l'URSEN-CGT de l'académie de Nantes
Barbara Fouché, élue CCP ATSS